

# Aide en ligne «emploi»

---

## 1. Objet -descriptif

### a. Descriptif / Pourquoi c'est fait ? / Pour qui ?

Les données que vous allez déclarer dans le volet d'identification du salarié vont contribuer à l'élaboration du contrat de travail tout en vous permettant de satisfaire aux formalités prévues dans la déclaration préalable à l'embauche (DPAE).

### b. Comment remplir ? Comment le compléter ? Comment l'obtenir ?

Sélectionnez la qualité du nouvel embauché et indiquez l'emploi occupé.

Si la convention collective qui est affichée ne correspond pas à celle que vous devez appliquer à votre salarié, précisez-la dans la case autre convention collective applicable au salarié.

Retrouvez ces données dans votre convention collective consultable sur :

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### c. Convention collective nationale production et CUMA IDCC 7024

Vous devez saisir obligatoirement le palier compris entre 1 à 12 et le coefficient compris entre 1 et 400 sur tout contrat en lien avec la 'Convention collective nationale de la production agricole et CUMA. Vous trouverez ci-dessous les bornes des coefficients en fonction du palier.

	Coefficient dans l'emploi	
	Entre	Et
<b>Palier 1</b>	9	11
<b>Palier 2</b>	12	16
<b>Palier 3</b>	17	24
<b>Palier 4</b>	25	35
<b>Palier 5</b>	36	51
<b>Palier 6</b>	52	73
<b>Palier 7</b>	74	104
<b>Palier 8</b>	105	143
<b>Palier 9</b>	144	196
<b>Palier 10</b>	197	270
<b>Palier 11</b>	271	399
<b>Palier 12</b>	400	

Rendez vous sur le site <https://convention-agricole.fr/#/outils> pour vous aider dans la détermination de ces informations

### a. Bon à savoir

Bon à savoir

**Le document que la MSA met à votre disposition peut faire office de contrat de travail dès lors qu'il est validé et signé par vous-même et par votre salarié. Il est néanmoins de votre responsabilité et il vous appartient de le compléter si besoin, notamment pour prévoir d'éventuelles clauses particulières (convention de forfait, primes et indemnités conventionnelles, clause d'exclusivité et de non-concurrence, ...).**  
**Si, lors de l'embauche un contrat a été signé dans les formes prévues par le code du travail, les clauses contenues dans cette convention s'appliquent en lieu et place des mentions du volet d'identification du salarié généré par l'outil TESA.**